

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

AMENDEMENT

N° AC21

présenté par
M. Houlié et Mme Buffet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11 BIS A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.